



Projet PACTE

Prévenir et Agir Contre la Torture et les détentions arbitraires Ensemble

Termes de référence

Formation sur la Sécurité Physique et Numérique

Date limite de soumission des propositions : 28/11/2021

Projet soutenu par :



1. Contexte et objectifs du projet PACTE

Mis en œuvre par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits humains (Agir ensemble) et cofinancé par l'Instrument Européen pour la démocratie et les droits de l'homme de l'Union européenne et la Fondation NED, le projet PACTE entend contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo. Ainsi, cinq (5) Organisations de Défense des Droits Humains (ODDH) et l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme sont soutenus financièrement et techniquement. A cet effet, il est prévu l'organisation d'activités de renforcement de capacités auprès de ces organisations.

L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo. Il s'agit de :

1. Renforcer les capacités des organisations de la société civile à lutter contre les arrestations, les détentions illégales et les actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. Mobiliser l'opinion publique et inciter les autorités à prendre des mesures visant les pratiques relatives à l'arrestation et la détention et prévenir l'usage de la torture ;
3. Identifier, protéger et défendre les victimes de détention arbitraire et torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Au titre de l'axe 1 du projet, il est envisagé le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité physique et numérique des ODDH ci-après :

- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) : à travers un projet de 36 mois, l'association vise à protéger et agir contre la torture, les arrestations et détentions illégales dans les départements de la Sangha, Plateaux, Lékoumou, Pointe Noire, Nkayi et Brazzaville.
- Association les Amis des Enfants (AAE) : à travers un projet de 22 mois, l'association vise à contribuer au renforcement de la protection des droits des enfants détenus en République du Congo, notamment à travers l'appui à la défense des droits des enfants détenus illégalement dans les lieux d'incarcération de Brazzaville.
- Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC) : met en œuvre un projet de 18 mois dans le but de lutter contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants et aider les victimes de torture à trouver réparation en République du Congo dans le département de la Lékoumou.

- Association Horizon d'Action Future (AHAF) : à travers un projet de 18 mois, l'association vise à contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, des détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à Pointe-Noire.
- Association pour la Vulgarisation du Droit au Cœur de la Société (AVDCS) : met en œuvre un projet de 18 mois, visant à contribuer à la défense des droits des personnes détenues à travers des activités de monitoring dans les lieux de privation de liberté dans la zone Sud de Brazzaville.
- Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de paix (CUDHOC) : à travers un projet de 18 mois, l'association vise à lutter contre la torture, les arrestations et détentions abusives à Brazzaville.

2. Objectifs et résultats attendus de la formation

Dans le cadre du projet PACTE, Agir ensemble recherche un-e prestataire afin d'assurer une formation sur la sécurité physique et numérique, à destination de l'OCDH et des 5 ODDH bénéficiaires de subventions en cascade. L'objectif de la formation est de renforcer le personnel de ces organisations sur les moyens de se prémunir des risques et menaces auxquels elles sont confrontées.

Il est demandé au-à la prestataire de privilégier les ateliers pratiques et exercices de groupe, afin d'optimiser l'assimilation des informations. A la suite de la formation, les ODDH et l'OCDH auront acquis les bases pour développer leur propre **plan de sécurité**, adapté à leur association et à leurs projets de terrain.

Il est ainsi attendu du-de la prestataire qu'il-elle permette aux participant-e-s de :

- Savoir évaluer et définir les risques, menaces, vulnérabilités et capacités propres à leur association – tant du point de vue de leur personnel que de l'accès aux locaux et la protection des documents
- Connaître les critères d'intervention pour des incidents de sécurité mettant en danger les défenseurs des droits humains, par le biais d'un protocole, qui devra contenir notamment une liste des actions à engager, des personnes responsables et des contacts d'urgence.
- Être en capacité d'élaborer puis de suivre un plan de sécurité, afin de pouvoir agir de manière préventive et réactive aux risques et menaces (par exemple en cas de menace d'un agent de l'association, d'intrusion dans les locaux ou encore de fuite de documents).
- Renforcer leurs connaissances sur la protection des données, la sécurité des comptes et des appareils afin de se prémunir des actes de piratage et du vol des données numériques.
- Connaître des outils pour maximiser la sécurisation des documents sensibles, sous format numérique et papier.
- Savoir maîtriser des logiciels utiles à la protection des données.

3. Livrables attendus

Au terme de la formation, un dossier de documentation sera remis à chaque participant·e. Un manuel de procédures compilera les supports de la formation et un rapport final de la formation sera effectué par le·la formateur·rice. Ces documents seront transmis à Agir ensemble et à chaque participant·e. A l'issue de la formation et de l'accompagnement, chaque organisation sera en mesure de développer un plan de sécurité opérationnel grâce au récapitulatif des étapes de construction de ce plan.

Une attention particulière sera apportée à l'évaluation des connaissances acquises. A cet effet, une évaluation pré et post-formation sera conduite par le·la formateur·rice et annexée au rapport d'évaluation. La méthode d'évaluation pré et post-formation sera nécessairement basée sur un test de connaissances qui abordera les points clés de la formation.

4. Modalités de la formation et de l'accompagnement

Le·la consultant·e, avec le soutien d'Agir ensemble, devra entrer en contact avec les organisations au préalable afin d'adapter sa formation aux besoins réels des organisations.

La formation sera organisée comme suit : 3 jours de formation en présentiel, suivi d'un accompagnement de 2 jours au cours du mois suivant, à déterminer entre le·la formateur·rice et les ODDH.

Elle se déroulera à Brazzaville au mois de décembre 2021 ou de janvier 2022 en fonction des disponibilités du·de la prestataire et inclura 16 participant·e·s (2 participant·e·s par (5) ODDH + 6 participant·e·s OCDH et antennes). La formation devra avoir un format participatif et adapté au niveau des organisations.

5. Compétences requises

- Expérience dans l'élaboration de plans de sécurité et stratégies de protection ;
- Connaissance du contexte congolais sur les problématiques de sécurité physique et numérique ;
- Bonne connaissance du monde associatif et des OSC en Afrique centrale ;
- Discrétion vis-à-vis des actions des OSC agissant dans un domaine sensible ;
- Adhésion à la défense et la protection des droits humains ;
- Pédagogie, diplomatie, aisance relationnelle.

6. Modalités de réponse

Les prestataires intéressé·e·s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV du·de la consultant·e et une présentation de l'organisation dont il·elle dépend ;
- Une description de la compréhension de la mission ;
- Un chronogramme de la mission ;
- Un volet technique qui détaille le contenu de la prestation délivrée, son déroulement et la méthodologie employée ;
- Un volet financier qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation (honoraires, per diem et frais de transport s'il y a lieu) ;
- Les disponibilités du consultant jusqu'à janvier 2022.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **4 600 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les livrables attendus et les supports de formation (ex. : clés USB, livrets pédagogiques, impressions, etc.), les frais de transport, de restauration et de séjour du·de la prestataire à Brazzaville.

Les frais de per diem des participant·e·s, les frais pédagogiques, les frais de restauration et de location de salle sont pris en charge par Agir ensemble et l'OCDH.

Les propositions sont à adresser par mail aux adresses suivantes **au plus tard le 28/11/2021 à 23h (heure de Paris)** sous la référence PACTE/FORMSECU/2021 :

t.kurtz@aedh.org

c.fabre@aedh.org

appuiprojets@aedh.org

ocdh.brazza@ocdh-brazza.org